



e.p.s.m.d. de l'Aisne

**Établissement Public de Santé Mentale
Départementale de l'Aisne**

02320 PREMONTRE

**Marché A Procédure Adaptée
(Art. 28 CMP)**

**REGLEMENT de la CONSULTATION
(R.C.)**

**ACHAT
DE PRODUITS LESSIVIELS POUR LA CUISINE ET
LES OFFICES ALIMENTAIRES**

2016-2018

Date et heure limite de remise des offres :

Le vendredi 30 octobre 2015 à 11h00

Article 1.- Objet du marché

1.1. Objet

Achat de produits lessiviels pour la cuisine et les offices alimentaires

Lot 1 : PRODUITS D'ENTRETIEN AGREES CONTACT ALIMENTAIRE

DESIGNATION	QUANTITES par an
PRODUITS D'ENTRETIEN	
Nettoyant désinfectant détartrant pour sanitaire	50 LITRES
Produit bactéricide pH neutre pour les mains (bidon de 5kg)	20 bidons
Produit nettoyant et dégraissant pour les vitres (pulvérisateur 750 ml)	60 pulvérisateurs
Produit lavant pour lave-vaisselle (pas trop moussant)	2 100 litres
Produit rinçant pour lave-vaisselle	1 080 litres
Détergent, dégraissant, désinfectant pour sol, surface, vaisselle	2 000 litres
Lingettes agroalimentaires désinfectante sans rinçage (boîte de 100)	150 boîtes
Nettoyant grils à haute température	20 litres
Produit lavant pour lave-vaisselle (sous forme solide)	80 kg

Lot N° 2: PRODUIT pour lave-batterie

DESIGNATION	QUANTITES
PRODUITS D'ENTRETIEN	
Granules pour lave-batterie	40 KG

Lot 3 : PRODUIT INOX AGREE CONTACT ALIMENTAIRE

DESIGNATION	QUANTITES
PRODUITS D'ENTRETIEN	
Nettoyant rénovant inox	100 Vaporisateurs

Lot 4 : PRODUIT DETARTRANT AGREE CONTACT ALIMENTAIRE

DESIGNATION	QUANTITES
PRODUITS D'ENTRETIEN	
détartrant	200 litres

Lot N° 5 : PRODUIT FOUR AGREE CONTACT ALIMENTAIRE

DESIGNATION	QUANTITES
PRODUITS D'ENTRETIEN	
Pastille nettoyage four	1000 Tablettes
Pastille entretien four	1000 Tablettes

Lot N° 6: DEGRAISSANT POUR GRAISSES CUITES ET CARBONISEES AGREE CONTACT ALIMENTAIRE

DESIGNATION	QUANTITES
PRODUITS D'ENTRETIEN	
Dégraissant (pulvérisateur)	40

1.2. Caractéristiques principales

Ce marché fera l'objet d'une négociation tarifaire.

Une présentation et une démonstration des produits pourront être demandées

Faire parvenir les fiches techniques et de données sécurité des produits et un échantillonnage

1.3. Quantité

Les quantités pourront varier de plus ou moins 30 % sur la durée totale du marché en fonction des quantités prévisionnelles indiquées ci-dessus (1.1).

1.4. Prix

Les prix sont fermes et non révisables pour la durée du marché

1.5. Lieu de livraison

E.P.S.M.D de l'Aisne 02320 PREMONTRE

1.6. Lot

6 Lots indiqués ci-dessus

Article 2.- Conditions de la consultation

2.1 Délai d'exécution

Les livraisons s'échelonnent de 2016 à 2018.

2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date d'attribution.

2.3 Langue, Monnaie

Tous les documents seront rédigés en langue française - La monnaie sera l'EURO.

Article 3.- Justificatifs à produire

Les soumissionnaires doivent produire les pièces suivantes, datées et signées par lui :

A - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- Une lettre de candidature (DC1)
- Une déclaration du candidat (DC2) (avec ses annexes)

- Si le candidat est en redressement judiciaire, une copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet
- Une copie d'attestation d'assurance (Responsabilité Civile)

Le candidat établi dans un état autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou, dans les états où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Le candidat retenu devra fournir, dans un délai de 5 jours francs à compter de la date de réception de la demande formulée par le Pouvoir Adjudicateur :

Les certificats fiscaux et sociaux prévus à l'article 46 du Code des Marchés Publics.

Ces certificats doivent dater de l'année du lancement de la consultation et attester de la situation du candidat au 31 décembre de l'année précédente.

Une attestation certifiant que le travail est réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L1221-10, L3243-2 et R3243-1 du Code du Travail, en règle d'effet équivalent pour les candidats étrangers.

Les documents doivent être **correctement renseignés SANS OMISSION, datés, signés par une personne ayant pouvoir d'engager la société et doivent comporter le cachet de la société.**

Le candidat retenu est informé par écrit. Pour obtenir la notification du marché, il doit produire, dans le délai de 8 jours, l'état annuel des certificats reçus modèle NOTI 2 fourni par les services du Trésor ou les attestations fiscales et sociales selon la situation du candidat.

B - DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE

Il est impératif de fournir un acte d'engagement.

Un bordereau de prix détaillé est à fournir au vu des éléments précisés dans le Cahier des Clauses Particulières.

Liste non limitative.

Le Cahier des Clauses Particulières ci-joint à accepter sans aucune modification.

Article 4.- Conditions d'envoi et de remise des offres

Le soumissionnaire transmettra les documents administratifs ainsi que son offre dans une enveloppe unique.

Cette enveloppe sera adressée à :

e.p.s.m.d. de l'Aisne
Direction des Services Economiques Logistiques, et Techniques
02320 PREMONTRE

et portera les indications suivantes :

**MAPA : Achat de produits lessiviels pour la cuisine et les offices
alimentaires - Année 2016-2018**

"Ne pas ouvrir"

La soumission devra être réceptionnée matériellement par l'E.P.S.M.D. de l'Aisne au plus tard le **vendredi 30 octobre à 11 heures**. Seule la date de réception sera prise en compte pour établir le registre des dépôts.

Les soumissions seront :

- soit adressées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception à l'adresse indiquée ci dessus.
- soit remises contre récépissé à la Direction des Services Economiques et Logistiques de l'E.P.S.M.D. de l'Aisne - 02320 PREMONTRE, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-avant ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

Article 5.- Jugement des offres

Le candidat retenu aura un délai de 8 jours pour fournir les documents mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics, après réception du courrier recommandé l'informant qu'il est adjudicataire.

L'E.P.S.M.D de l'Aisne choisira l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères énoncés ci-dessous par ordre de priorité décroissante :

1. qualité du produit : 40%
2. Prix : 40%
3. délai de livraison : 20%

Article 6.- Notification des résultats

La notification ou l'information aux candidats des résultats se fera conformément au Code des Marchés Publics.

Article 7.- Renseignements

EPSMD de l'Aisne
Madame BOUTEILLER, Responsable qualité et hygiène alimentaire
Pôle Restauration
Tél : 03 23 23 79 83
Fax : 03 23 23 67 45

Le candidat déclare avoir pris
connaissance du dossier et
s'engage à en respecter
le contenu (*)

Etabli à PREMONTRE, le 12 octobre 2015

L'E.P.S.M.D de l' AISNE

(*) Date et Signature du candidat